

Going Home

La newsletter aide au retour de l'ODM et de l'OIM Berne

N° 2/08

Editorial mai 2008

Chères lectrices, chers lecteurs,

La traite des êtres humains est pratiquée à l'échelle internationale. Bien qu'il soit difficile de chiffrer l'ampleur de ce phénomène, on peut estimer à plus de 800 000 le nombre de personnes contraintes chaque année de franchir les frontières internationales. C'est sans compter celles qui restent à l'intérieur des territoires nationaux. En 2002, l'Office fédéral de la police (fedpol) a évalué le nombre de personnes faisant en Suisse l'objet de ce commerce à des fins d'exploitation sexuelle et est parvenu à un chiffre oscillant entre 1500 et 3000.

Depuis plus de dix ans, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) œuvre activement dans le monde entier en vue de lutter contre la traite des êtres humains. Son expérience repose sur des projets concrets réalisés dans différents domaines, tels que la prévention, la recherche, le soutien direct apporté aux personnes touchées par ce phénomène et le renforcement des capacités des autorités compétentes. Lutter contre la traite des êtres humains constitue également un objectif déclaré du Conseil fédéral : depuis 2003, le Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT) coordonne les missions des différents acteurs impliqués.

Depuis 2005, l'OIM Berne facilite le retour des personnes victimes de la traite des êtres humains, ainsi que leur réhabilitation et leur réintégration. Depuis cette année, la nouvelle loi fédérale sur les étrangers (LEtr) permet pour la première fois à certaines personnes ne relevant pas du domaine de l'asile de bénéficier également de l'aide au retour. Au mois d'avril, la Section Aide au retour de l'Office fédéral des migrations (ODM) a ainsi lancé un projet pilote qui s'adresse d'une part aux victimes et aux témoins de la traite des êtres humains et d'autre part aux artistes de cabaret exploités.

La présente édition de la Newsletter Going Home est donc consacrée au thème de la traite des êtres

humains et aux moyens permettant de combattre ce fléau. Vous trouverez au fil des pages, des articles rédigés par la Section Aide au retour de l'ODM et de l'OIM Berne ainsi que par différentes organisations partenaires impliquées dans cette lutte, comme la Division politique IV (DP IV) du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), le SCOTT ou le Centre d'information pour les femmes d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et d'Europe de l'Est (FIZ).

Bonne lecture !

Erika Laubacher, responsable du Bureau de l'OIM Berne

Contenu

1. En titre:

Lutte contre la traite des êtres humains

- Projet pilote Aide au retour LEtr
- Aperçu OIM Berne expériences 2005 - 2007
- SCOTT - Lutte contre l'exploitation
- La traite des hommes à des fins d'exploitation de leur force de travail
- Campagne Euro 08 contre la traite des femmes
- A Saptea Kafana - Le septième Kafana
- „Vienna Forum“ - Forum contre la traite des êtres humains

2. Echos des CVR et des CEP

- Aide à une victime de la traite des êtres humains et organisation du retour

3. Echos des bureaux de l'OIM

- OIM Nigéria:
Lutte contre la traite des êtres humains au Nigeria

4. Aide structurelle et PIM

- Social Assistance to Trafficked Persons en Georgie

5. Divers

- What's new?
- Manifestations

1. En titre:

Lutte contre la traite des êtres humains

L'expression «traite des personnes» désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes.

(Article 3 du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants)

Projet pilote Aide au retour LEtr

Jarmila Mazel, Section Aide au retour, ODM

La LEtr, entrée en vigueur le 1er janvier 2008, permet pour la première fois à des personnes soumises au droit des étrangers d'accéder à l'aide au retour proposée par la Confédération (art. 60 LEtr). Il s'agit de personnes ayant quitté leur Etat de provenance en raison d'un grave danger généralisé, en particulier une guerre ou une guerre civile, ou ne pouvant y retourner à cause de cette situation (art. 60, al. 2, let. a, LEtr) mais aussi de personnes particulièrement menacées d'exploitation dans l'exercice de leur activité lucrative (les artistes de cabaret essentiellement), et de victimes ou témoins de la traite des êtres humains (art. 60, al. 2, let. b, LEtr). Conformément à l'art. 60, al. 3, LEtr, les nouvelles catégories de personnes autorisées peuvent accéder aux offres liées à l'aide au retour proposée aux personnes relevant du domaine de l'asile. Cette disposition traduit donc la volonté d'étendre, dans une certaine limite, l'aide au retour aux personnes soumises à la législation sur les étrangers.

- A l'avenir, en cas de situation de crise, les personnes enregistrées dans le domaine des étrangers peuvent bénéficier du programme d'aide au retour pour requérants d'asile, même si elles n'ont pas déposé de demande d'asile.
- La nécessité de protéger les artistes de cabaret a été reconnue par les autorités suisses, des organisations économiques ainsi que des organisations non gouvernementales (ONG). L'octroi d'une aide au retour constitue un soutien supplémentaire pour les personnes de cette catégorie professionnelle pour autant qu'elles soient exploitées sur le territoire suisse.
- La lutte contre la traite des êtres humains s'étant intensifiée ces dernières années, l'accès à l'aide au retour a permis de renforcer les mesures prises en faveur des victimes. L'aide au retour peut également contribuer à accroître la disposition des personnes concernées à coopérer dans la lutte contre le crime organisé, en particulier contre la traite des êtres humains.



Internet:
www.bfm.admin.ch
www.ch.lom.int



Avant l'entrée en vigueur de la LEtr, le groupe directeur inter-départemental d'aide au retour (ILR) avait confié à un groupe de travail le mandat de définir des mesures d'aide au retour au profit des personnes relevant de la LEtr. Vu le manque de dispositions en faveur de cette catégorie de l'art. 60, al. 2, let. a, LEtr, l'offre a été élargie aux personnes selon l'art. 60, al. 2, let. b, LEtr. Il s'en est donc suivi un projet pilote d'une durée de deux ans en faveur des victimes et des témoins de la traite des êtres humains, ainsi que des artistes de cabaret, pour autant qu'ils remplissent les conditions suivantes :

- L'objectif est de soutenir les candidats dans leurs démarches de retour volontaire et de réintégration dans leur pays d'origine (ou dans un pays tiers).
- Sont admises à participer au projet les personnes indigentes visées à l'art. 60, al. 2, let. b, LEtr qui ont effectivement besoin d'une aide particulière du fait de leur situation personnelle. Dans le cadre du projet pilote, les personnes pour lesquelles il existe des indices fondés dans ce sens sont considérées comme victimes de la traite des êtres humains. S'agissant des artistes de cabaret, des indices fondés sur l'existence d'une situation d'exploitation sur le plan professionnel ou sexuel doivent être fournis.
- Le projet sera réalisé en partenariat avec les services-conseils cantonaux en vue du retour (CVR), l'OIM et la Direction du développement et de la coopération (DDC). L'OIM se chargera d'organiser, sur mandat de l'ODM, le départ et la réintégration des participants. Quant à l'ODM, il aura la possibilité de soutenir des projets destinés à lutter contre la traite des êtres humains dans les pays de provenance des personnes concernées. Le choix des projets s'effectuera en collaboration avec la DDC.
- Les prestations d'aide au retour prévues sont, en principe, celles énumérées dans la directive III / 14.2 Aide au retour individuelle, compte tenu également de la situation particulière des bénéficiaires ciblés. Ceux-ci sont considérés comme vulnérables. Un forfait, une aide complémentaire matérielle et une aide médicale peuvent être accordés.
- La phase pilote du projet a démarré le 1er avril 2008 et s'achèvera le 31 mars 2010. Une fois les résultats évalués et les éventuelles corrections nécessaires apportées, le projet se poursuivra sous forme d'offre d'aide au retour à durée indéterminée.

Après l'approbation du projet par l'ILR, il s'agissait pour la Section Aide au retour d'entreprendre les démarches pour lancer le projet pilote « Aide au retour LEtr » en collaboration avec l'OIM. En faisait notamment partie l'organisation d'un séminaire de formation de deux jours à l'attention des conseillers en vue du retour afin de les préparer de façon optimale à mettre en œuvre le projet dans les cantons.

Ce séminaire s'est déroulé les 26 et 27 mars 2008. Des intervenants de l'ODM, du DFAE, du SCOTT, de la police judiciaire fédérale, de la police des étrangers de la Ville de Berne, de la police cantonale de Berne, de l'OIM et du FIZ ont alors donné aux participants des informations sur la traite des êtres humains, les artistes de cabaret et le projet pilote.



En avril 2008, le projet pilote a pu démarrer. Ce projet constituant une nouveauté dans le domaine de l'aide au retour, le travail d'information et d'interconnexion réalisé par les CVR sera essentiel. La complexité de l'environnement des nouveaux groupes cibles rend indispensable une collaboration étroite et transparente entre tous les organes concernés. Si le projet pilote représente un défi pour ce qui est de sa mise en œuvre, il offre la possibilité, d'une part, d'aider d'autres groupes de personnes à rentrer volontairement dans leurs pays de provenance et à se réintégrer, d'autre part, de financer davantage de projets destinés à lutter contre la traite des êtres humains au moyen de fonds de l'ODM.

Aperçu des expériences vécues par l'OIM Berne entre 2005 et 2007 : aide au retour, à la réhabilitation et à la réintégration des victimes de la traite des êtres humains en Suisse

Tanja Brombacher, OIM Berne

Le téléphone sonne : une collègue d'un autre bureau de l'OIM m'explique qu'ils sont en train d'aider une Suisse dans le cadre de leur projet dédié aux personnes ayant fait l'objet de la traite des êtres humains.

Mira* se serait vu promettre une bonne place dans un autre pays d'Europe occidentale ; elle aurait finalement été enfermée dans une chambre et y aurait été violée par plusieurs hommes durant plusieurs semaines, tandis que le propriétaire de la chambre s'enrichissait. Ayant finalement réussi à s'enfuir, Mira aurait souhaité dénoncer ses tortionnaires, mais son état psychique l'en aurait empêché. Aujourd'hui, il s'agit d'organiser son retour et de faciliter sa réintégration en Suisse. Pour la première fois, je me trouvais dans la situation que connaissent quotidiennement mes collègues qui travaillent en Moldavie, en Roumanie, en Thaïlande ou au Brésil. En fait, la traite des êtres humains sévit partout où l'exploitation de personnes peut rapporter de l'argent.

Durant la phase du projet pilote Aide au retour, à la réhabilitation et à la réintégration des victimes de la traite d'êtres humains en Suisse qui a duré de 2005 à 2007, Mira aura été un cas unique. Un grand travail d'information s'avérant nécessaire au début, l'OIM Berne a dû prouver qu'elle était capable de mener à bien cette nouvelle mission et prendre ses marques. Il s'agissait, dans un premier temps, d'informer les organes, les organisations et les autorités susceptibles d'entrer en contact avec des personnes ayant fait l'objet de la traite des êtres humains des prestations de soutien proposées et, dans un second temps, d'instaurer un climat de confiance et de gagner une crédibilité professionnelle. Si certains n'avaient encore jamais entendu parler de traite des êtres humains ou du moins n'imaginaient pas ce phénomène possible dans d'autres pays qu'en Europe de l'Est ou en Asie, d'autres ne connaissaient pas le concept d'aide au retour et à la réintégration et furent étonnés des possibilités offertes à ce titre.

Une fois cette première phase achevée, nous avons été contactés par différents collaborateurs venus solliciter notre soutien, qui travaillaient dans des centres d'accueil pour femmes ou des services d'aide aux victimes ou encore dans la police ou des organismes sociaux. Dans certains cas, les bureaux de l'OIM situés dans les pays de provenance des personnes concernées se sont mis directement en rapport avec nous. Dans d'autres, les CVR cantonaux ont également participé à l'organisation des retours. Au total, l'OIM Berne a, durant ces trois années,

rassemblé des informations sur les possibilités de réhabilitation et de réintégration dans les pays d'origine ou dans des Etats tiers à l'intention de 57 personnes.



Il s'agissait essentiellement de femmes conduites en Suisse dans la majeure partie des cas à des fins d'exploitation sexuelle. Trois femmes ont été exploitées dans notre pays en tant qu'employées de maison et un homme a connu des sévices dans le milieu de la gastronomie. La plupart des victimes venaient d'Europe de l'Est (Roumanie, Ukraine, Bulgarie, etc.) ou d'Afrique (Cameroun, Ghana, Maroc, etc.), mais aussi d'Asie (Thaïlande, Mongolie, Indonésie, etc.) ou encore d'Amérique latine (Brésil, République dominicaine, Colombie, etc.). A notre connaissance, 27 des personnes concernées ont décidé de rentrer dans leur pays. Certains ont pu être placés dans des centres de réhabilitation spécialisés pour les victimes de la traite des êtres humains. D'autres sont retournés directement dans leurs familles. Si l'aide sociale, psychologique et médicale occupe constamment une place prioritaire, la réintégration professionnelle n'a pas été négligée. C'est ainsi que Kim* a suivi un apprentissage de coiffeuse, qui lui a permis d'ouvrir son propre salon de coiffure.



* Nom d'emprunt

Ces trois années ont servi à mettre sur pied le nouveau projet pilote de l'ODM : les contacts noués, les expériences vécues et les enseignements tirés vont permettre de continuer à proposer des prestations d'aide au retour de qualité et adaptées de manière optimale aux bénéficiaires. Certes, le soutien apporté à ces personnes lors de leur retour, de leur réhabilitation et de leur réintégration ne constitue qu'une petite pièce du puzzle dans la lutte contre la traite des êtres humains, mais il peut revêtir une grande importance aux yeux de celui qui souhaite commencer une nouvelle vie dans son pays de provenance.

Le rôle du SCOTT dans la lutte contre l'exploitation

Boris Mesaric, responsable du SCOTT

La traite des êtres humains est un acte criminel qui porte atteinte à la dignité humaine de la victime. A la différence de certains autres délits, il est particulièrement difficile à constater et à prouver. Pour pouvoir engager une poursuite pénale contre les auteurs, la collaboration de la victime est effectivement indispensable, celle-ci étant généralement la seule personne capable, en tant que témoin, de démontrer les affirmations. Or la victime est souvent intimidée et traumatisée. C'est pourquoi il importe de lui proposer un encadrement spécialisé et de réglementer son séjour en Suisse. Pour pouvoir lutter efficacement contre la traite des êtres humains, une étroite collaboration entre les différents organes et autorités (police, autorités compétentes en matière de migration et services d'aide aux victimes) constitue donc une condition sine qua non.

Le SCOTT offre les structures et les réseaux nécessaires pour pouvoir combattre efficacement et prévenir la traite des êtres humains et le trafic de migrants en Suisse. Doté d'un secrétariat au sein de fedpol, il se compose des autorités et des organes de la Confédération et des cantons, ainsi que des ONG et des organisations internationales chargées de lutter contre la traite des êtres humains.

Sa mission consiste à mettre en réseau les acteurs et à garantir la coordination des procédés utilisés en Suisse pour lutter contre la traite des êtres humains. En collaboration avec ses membres, le SCOTT met au point des stratégies et des instruments destinés

à lutter contre ce fléau dans les domaines de la prévention, de la poursuite pénale et de la protection des victimes. Il participe notamment à l'élaboration de la législation fédérale, offre des formations spécialisées et crée des mécanismes de coopération dans les cantons.

En 2005, un groupe d'experts dirigé par le SCOTT a rédigé un guide intitulé « Mécanismes de coopération dans la lutte contre la traite d'êtres humains » en vue de soutenir et de favoriser les processus dans les cantons. En outre, il mentionne les instruments destinés à lutter contre la traite des êtres humains. Enfin, il contient des recommandations concernant la collaboration entre les autorités de poursuite pénale et les organismes chargés de protéger les victimes. Plusieurs cantons ont déjà, lors de tables rondes, mis au point des modèles de coopération, qu'ils ont fait valider par leurs gouvernements. L'expérience des dernières années a d'ailleurs montré que le nombre de procédures pénales et de condamnations à l'encontre d'auteurs de ce type de délit avait augmenté dans les cantons dans lesquels des tables rondes avaient été organisées.

La traite des hommes à des fins d'exploitation de leur force de travail

OIM Genève, Counter Trafficking Division

On a longtemps élaboré, aux niveaux national et international, des mesures et des stratégies visant à lutter contre la traite des êtres humains en recherchant l'origine des causes de ce phénomène dans les pays de provenance : inégalité économique, discrimination sexuelle, violence et corruption, manque de perspectives migratoires sûres et légales, etc. Aujourd'hui, on a pourtant de plus en plus l'impression qu'il convient également d'examiner la demande de main-d'œuvre bon marché et clandestine dans les pays de destination, ce qui pourrait par exemple expliquer ce commerce.

La question de la migration illégale et en particulier de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation ne peut être considérée indépendamment du processus général de mondialisation. En effet, de nouveaux domaines d'activité apparaissent, créant dans le monde entier de nouvelles perspectives professionnelles pour des hommes ou des femmes plus ou moins qualifiés.

Dans le passé, cette croissance économique n'allait pas de pair avec le développement de moyens sûrs, humains et légaux de migrer en vue d'encourager la demande de main-d'œuvre et d'y satisfaire. Cette distorsion entre, d'une part, le besoin croissant de travailleurs et de prestations et, d'autre part, le manque de possibilités légales de migrer représente une mine d'or pour les intermédiaires et les profiteurs. Ce sont justement eux qui exploitent les migrants, notamment les migrants clandestins particulièrement vulnérables en raison de leur statut.

Les chiffres de la Global Human Trafficking Database de l'OIM, laquelle donne des informations sur le soutien apporté par l'organisation aux personnes ayant fait l'objet de traite des êtres humains, montrent que l'OIM a au cours des neuf dernières années (et surtout des trois dernières) soutenu de plus en plus de personnes ayant été exploitées pour leur force de travail. Bien que la lutte contre la traite des êtres humains concerne essentiellement les femmes et les jeunes filles, l'OIM a soutenu ces dernières années dans le cadre de programmes de plus en plus souvent des hommes et des adolescents exploités pour travailler, en particulier dans le bâtiment, dans l'industrie de la pêche et dans le travail domestique.

Le phénomène de la traite des êtres humains exploités pour leur force de travail prenant de l'importance, l'OIM a commencé à effectuer des recherches ciblées afin de faire la lumière sur une tendance peu connue. C'est ainsi qu'une étude a été récemment lancée à ce sujet en Afrique. Même si le phénomène était déjà vaguement connu, l'enquête devrait souligner sa réelle dimension, puisqu'elle sera réalisée entre l'Afrique orientale, voire la Corne de l'Afrique, et l'Afrique du Sud, principale place économique du continent. Qui sont les victimes ? Comment ont-elles été traitées ? A quelle sorte d'abus sont-elles exposées ? Telles ont été les questions soulevées.

Cette initiative doit déboucher en septembre 2008 sur un rapport qui servira de base au développement et à la mise en œuvre de mesures visant à lutter contre l'exploitation des hommes.

Vous trouvez régulièrement toute l'actualité relative à la lutte contre la traite des êtres humains dans le



monde, ainsi qu'aux activités de l'OIM dans ce domaine dans la newsletter de l'organisation Global Eye on Human Trafficking, accessible sur le site Internet de l'OIM Genève sous le lien suivant : <http://www.iom.int/jahia/Jahia/pid/748>.

Campagne Euro 08 contre la traite des femmes

Doro Winkler, FIZ

La traite des femmes existe bel et bien et ce n'est pas pendant le Championnat d'Europe des nations 2008 qu'elle va cesser. La campagne « Euro 08 contre la traite des femmes » est une initiative lancée par 25 associations féminines, mouvements masculins, organisations de défense des droits de l'homme, bureaux de l'égalité, services de consultation, œuvres d'entraide, institutions ecclésiastiques et syndicats. Elle ne table pas sur une intensification du phénomène durant l'Euro 2008 ; une telle crainte n'a effectivement pas été confirmée en Allemagne durant la Coupe du monde 2006. Nous souhaitons bien plus saisir l'occasion unique de sensibiliser un large public hétérogène au problème de la traite des femmes, en particulier ceux et celles susceptibles d'entrer en contact avec des personnes faisant l'objet de ce commerce. Nous pensons notamment aux clients de prostituées potentiels qui se trouvent parmi les fans de football.

Kampagne
euro 08
gegen
Frauenhandel

Au travers de cette campagne, nous nous mobilisons contre cette grave violation des droits de l'homme. Nous nous efforçons de garantir plus de protection et de droits aux victimes de la traite des femmes en Suisse. C'est dans ce but que les responsables de la campagne ont lancé, le 8 mars, une pétition qui requiert entre autres le droit à un permis de séjour, des normes uniformes pour tous les cantons et la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe.

De plus, la campagne a au mois de mars ouvert un site Internet à l'intention des clients de prostituées. La page:

www.verantwortlicherfreier.ch

contient effectivement des indices utiles pour savoir comment reconnaître une prostituée victime de la traite des femmes, ce qu'il faut faire dans un tel cas et ce qu'il ne faut faire en aucun cas. Nous espérons ainsi à l'avenir responsabiliser davantage les clients de prostituées et permettre aux victimes de la traite des femmes d'accéder au FIZ Makasi, le seul service de Suisse spécialisé dans ce domaine.



stopp Frauenhandel

Durant l'Euro 2008, la campagne sera omniprésente via un spot qui sera diffusé sur des écrans géants, ainsi qu'à la télévision et sensibilisera la population à la problématique. Par ailleurs, différentes manifestations sont prévues avant et pendant cette période dans le but de fournir des informations sur la traite des

femmes et de susciter des débats sur les possibilités d'agir en vue d'assurer aux victimes une meilleure protection.

Vous trouverez plus d'information sur la campagne sur le site web: www.stopp-frauenhandel.ch

A Saptea Kafana : le septième Kafana

Natalie Artuc-Joerin, OIM Berne

Les lumières s'éteignent lentement et des voix se font entendre dans la salle. Des femmes discutent pour savoir comment certaines deviennent des victimes de la traite et qui les pousse à quitter leur famille

et leurs amis. Sont-elles vraiment conscientes des risques qu'elles courent lorsqu'elles acceptent une proposition de place à l'étranger ? Durant 90 minutes, les comédiennes au teint blafard du Centre culturel Coliseum de Moldavie s'efforcent de faire comprendre aux spectateurs ce que signifie être « vendu », c'est-à-dire traité, abusé et exploité comme une



marchandise. Personne ne ressort indifférent du théâtre ; chacun est bouleversé. En s'inspirant du destin de plusieurs femmes, la troupe théâtrale dirigée par le réalisateur Mihai Fusu montre, dans une ambiance oppressante, quelles horreurs subissent les victimes de la traite des êtres humains et comment elles survivent.

L'OIM Berne a organisé, en collaboration avec le DFAE, des représentations de cette pièce de théâtre dans quatre villes suisses durant la dernière semaine de février et a attiré au total plus de 500 spectateurs. Six comédiennes, un comédien, trois techniciens et le réalisateur constituent cette troupe venue de Chisinau, capitale de la Moldavie.



Chaque représentation était suivie d'une table ronde à laquelle participaient des experts suisses et même des experts ukrainiens lors de la représentation de Berne. A la fin de la pièce, les spectateurs avaient la possibilité de se renseigner sur la situation en Suisse. Ainsi, beaucoup ont appris à leur grand étonnement, que notre pays n'était pas non plus épargné par la traite des êtres humains et ont découvert les mesures que la Suisse prenait pour lutter contre ce commerce.

Les spectateurs ont également eu l'occasion de poser des questions au réalisateur. Par ailleurs, des expertes compétentes dans le domaine de l'aide aux victimes (FIZ, Primis, OIM Ukraine) ont expliqué leur mission. Enfin, les représentants des autorités de police (SCOTT, polices cantonales et communales) ont décrit leur rôle dans la lutte contre ce fléau. La dimension internationale du problème a été tout particulièrement soulignée à Berne par leurs collègues de la police ukrainienne, ainsi qu'à Genève grâce à la participation à la table ronde de la DDC et du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH).

Les membres de la troupe de théâtre sont maintenant rentrés à Chisinau. Ils vont continuer à jouer « A Saptea Kafana » dans toute l'Europe afin d'attirer l'attention des spectateurs sur la situation des victimes de la traite des êtres humains. On appréciera non seulement leur engagement, mais aussi et tout autant leur remarquable sens artistique dans l'interprétation de la pièce à l'origine d'un échange culturel entre différents pays.

Forum de Vienne contre la traite des êtres humains

Tamara Mürger, DP IV, DFAE

La Suisse a envoyé une délégation pour participer au Forum de Vienne contre la traite des êtres humains qui s'est déroulé du 13 au 15 février 2008 à Vienne sous le titre « Menschenhandel – das Verbrechen, welches uns alle beschämt » (La traite des êtres humains, un crime qui nous déshonore tous). Le Forum de Vienne est né d'une initiative des Nations Unies : UN.GIFT (UN Global Initiative to Fight Human Trafficking) constitue un cadre dans lequel des acteurs de l'Etat et de la société civile cherchent à élaborer une stratégie globale pour lutter contre la traite des êtres humains.

Il s'agit de coordonner les mesures déjà prises, de faire davantage connaître l'efficacité de ces mesures et de sensibiliser encore davantage la population aux implications de la traite des êtres humains. Comme l'a souligné le chef de la délégation suisse dans son discours, les grandes manifestations comme le Forum de Vienne et les initiatives largement suivies telles que UN.GIFT constituent des moyens efficaces pour attirer l'attention de la population sur ce grave

crime contre les droits de l'homme et renforcer le sentiment de responsabilité: il faut non seulement agir, mais agir efficacement.

Proposant de nombreux ateliers destinés à permettre aux participants d'approfondir leurs connaissances dans le domaine, la conférence a retenu l'attention des médias, notamment grâce à la participation de personnalités engagées dans la lutte contre la traite des êtres humains comme Emma Thompson, Ricky Martin ou Julia Ormond.

Monsieur Antonio Maria Costa, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), s'est dit très satisfait de la conférence. La délégation suisse a, elle aussi, tiré un bilan positif de cette manifestation. La Suisse est tout particulièrement intéressée à ce que, comme convenu, les résultats de la conférence et de l'initiative figurent à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies. Monsieur Costa avait effectivement envisagé que les résultats issus du processus UN.GIFT serviraient de base à l'Assemblée générale pour mettre au point une stratégie globale.

Vous trouverez de nombreux documents et déclarations d'Etats sur ce sujet en cliquant sur le lien suivant: <http://www.ungift.org/>.

2. Echos des CVR et des CEP

Aide à une victime de la traite des êtres humains et organisation du retour

Nikolai Pchelin, CVR Bâle-Ville

L'année dernière, le CVR de Bâle-Ville a eu pour la première fois à s'occuper du retour volontaire d'une victime de la traite des êtres humains. Le CVR avait été contacté par le service social de la clinique psychiatrique au sujet d'une patiente qui avait émis le vœu de retourner dans son pays d'origine. Une première rencontre a eu lieu en présence de l'assistante sociale de la patiente. Compte tenu de la situation particulière, les réunions visant à préparer le retour se sont déroulées dans le secteur fermé de la clinique. Pour commencer, il a fallu faire une analyse de la situation. Le questionnaire de l'OIM a été très utile puisqu'il a permis d'établir que nous avions bien affaire à une victime de la traite des êtres humains. Vu que la cliente a expressément refusé de porter plainte auprès de la police, notre tâche a uniquement

consisté à organiser le voyage de retour et la prise en charge dans le pays de destination où l'OIM exploite un centre de réhabilitation spécialisé. Avec l'accord de la cliente, il a été convenu que le voyage serait accompagné. Le bureau de l'OIM à Berne a alors coordonné les démarches. Pendant les préparatifs, tous ont veillé à maintenir le secret. Toutefois, la cliente a donné elle-même des informations à l'une de ses ex-collègues. Comme une menace anonyme a été proférée, il a fallu amener la cliente sous escorte au lieu de départ prévu. Dans le pays de destination, la cliente et son accompagnant ont été accueillis par une collaboratrice de l'OIM et conduits au centre de réhabilitation. Là, la personne rapatriée a bénéficié pendant plusieurs semaines d'un suivi médical et d'un soutien psychologique. Elle n'a alors plus exclu l'idée de porter plainte contre ses tortionnaires auprès de la police locale.

3. Echos des Bureaux de l'OIM

Lutte contre la traite des êtres humains au Nigeria

Uche Njoku, OIM Nigeria

Se fondant sur une convention passée en 2004 avec la National Agency for the Prohibition of Traffic in Persons & other related matters (NAPTIP), l'OIM Nigeria apporte son soutien au gouvernement nigérian en vue de développer un système de protection et d'aide en faveur des victimes de la traite des êtres humains. L'OIM offre également son concours à NAPTIP en vue de mettre en œuvre la stratégie nationale et de renforcer les capacités dans les institutions concernées.

La première phase de renforcement des capacités prendra fin en 2012. Les mesures touchent divers domaines : formation, soutien direct, gestion de foyer, santé. Dans le but d'appuyer les pays de destination de la traite des êtres humains, les activités déployées visent par ailleurs à mettre en place un système international facilitant le retour et la réintégration des victimes.

Outre des projets d'aide directe aux victimes rentrant dans leur pays d'origine, en provenance de Norvège et de Belgique notamment, l'OIM Nigeria fournit les prestations suivantes :

- Principes : l'OIM apporte un soutien technique et financier au Technical Committee on Counseling and Rehabilitation afin d'assurer, sur place, une aide et une protection aux victimes de la traite des êtres humains.
- Infrastructure : l'OIM a facilité la fondation des foyers protégés de Lagos, de l'Etat d'Edo State, de Benin City, ainsi que de celui du NAPTIP Zonal Office.
- Formation : l'OIM a conduit, conjointement avec le ministère de la formation de l'Etat d'Edo, un projet-pilote visant à introduire dans le programme d'enseignement des lycées la problématique de la traite des êtres humains et celle du VIH/sida.
- Formation : l'OIM a dispensé, dans l'Etat d'Edo, une formation dans les domaines du retour, de la réintégration, de la coopération et du travail en réseau ; elle a été suivie par des ONG, des fonctionnaires du NAPTIP ainsi que des représentants du Nigeria Immigration Service (NIS), de la police, du ministère de la condition féminine, du National Directorate for Employment (NDE) et du National Poverty Eradication Programme (NAPEP - Edo State).
- Information : l'OIM a élaboré, en faveur du NAPTIP, un aide-mémoire destiné au conseil des victimes de la traite des êtres humains ainsi que du matériel d'information pour le travail de prévention.

4. Aide structurelle et projets visant à prévenir la migration irrégulière (PIM)

La prévention de la migration irrégulière figure depuis début 2008 dans la loi sur l'asile. Depuis lors, la Section Aide au retour assume, au sein de l'ODM, la responsabilité de la mise en œuvre de projets dans ce domaine. Le trafic de migrants peut représenter une forme pernicieuse et abusive de la migration irrégulière. La traite des êtres humains constitue une violation grave du droit des migrants qui entraîne des suites dramatiques pour les personnes concernées. Le trafic de migrants ouvre la voie à l'exploitation et à la traite des êtres humains.

Dans ce contexte, l'Office fédéral des migrations finance le projet régional de l'OIM « Regional Counter trafficking technical cooperation in West Africa ».

Projet d'aide structurelle en Géorgie : « Social Assistance to Trafficked Persons »

Sandra Illi, Section Aide au retour, ODM

En tant que pays d'origine, de transit et de destination du travail forcé et de l'exploitation sexuelle, la Géorgie est particulièrement confrontée au problème de la traite des êtres humains. Cette situation découle surtout des difficultés sociales et économiques et de l'instabilité politique du pays.

Depuis 2004, le gouvernement géorgien a déployé des efforts importants en vue de lutter contre la traite des êtres humains, en élaborant notamment un plan d'action national. Une loi dans le même sens, adoptée en 2006, a abouti à la création d'un fond public ayant pour vocation de soutenir les victimes de la traite des êtres humains.

Dans ce contexte, il est prévu que le projet d'aide structurelle « Social Assistance to Trafficked Persons » financé par l'ODM dans le cadre du programme d'aide au retour Caucase du Sud, soutienne les efforts gouvernementaux. Le projet offre, dans tout le pays, une formation ciblée à des travailleurs sociaux et des personnes travaillant dans le domaine de la santé publique. En outre, un cours sur la protection des victimes de la traite des êtres humains a été élaboré, ainsi que la documentation utile, pour une filière d'étude à l'Université de Tbilissi ; le cours est dispensé depuis février 2008. A côté des campagnes de sensibilisation et d'information, des manifestations spéciales ont été mises sur pied à l'attention des jeunes en péril. Jusqu'à présent, un contact a été noué avec 66 victimes potentielles. La collaboration avec les services gouvernementaux concernés et la coordination avec les organisations concernées constituent deux autres volets majeurs du projet.

Outre la mise en service d'un numéro de téléphone gratuit grâce auquel les victimes pourront plus facilement accéder à une aide, il est prévu de soutenir la réinsertion sociale de ces jeunes. Le projet assure actuellement le suivi de deux victimes (suivi médical et psychologique, réinsertion professionnelle).

5. Divers

Quoi de neuf?

Aide au retour concrète

Même si la présente édition ne contient exceptionnellement pas de récit d'aide au retour concrète, nous aimerions vous informer que les histoires concrètes suivantes ont été élaborées et sont disponibles sur les sites internet de la Section Aide au retour et de l'OIM Berne : studio de radio et rénovation au Kosovo, production de sac en plastique en Colombie, entreprise de construction en Iran et école d'informatique en Algérie.

Groupe de projet Diaspora

Placé sous la direction de la DDC, le nouveau groupe de projet Diaspora réunit des experts de la DDC/ du DFAE, des sections Aide au retour et Intégration de l'ODM, du Seco ainsi que de l'OIM Berne. Ses travaux porteront sur la diaspora de l'Afrique subsaharienne. Un premier projet concerne une étude sur la diaspora africaine en Suisse ; l'appel d'offres a été lancé. Une autre démarche vise à constituer un réseau en vue de favoriser le dialogue avec la diaspora. L'interlocutrice du groupe de projet est Madame Lorenza Rossi, chargée des questions migratoires à la DDC, lorenza.rossi@deza.admin.ch.

Personnel OIM REZ

Le nouveau bureau REZ auprès du CEP de Bâle a été inauguré le 15 février dernier. A cette occasion, Annette Raillard a pris congé de ses collègues du REZ Bâle et a formellement passé le témoin à Natalie Artuc-Joerin, la nouvelle collaboratrice OIM REZ, et à Jean Quartarolo. Christian Staub sera désormais l'interlocuteur du point de contact ODM (Focal Point) et Gabriel Steffen son suppléant.

Personnel, Section Aide au retour, ODM

Dès le 1er juillet 2008 Jérôme Crausaz commencera son activité de collaborateur au sein de la section Aide au retour. Nous félicitons Jérôme et nous nous réjouissons pour une bonne collaboration.

Manifestations

Séminaire Case Management destiné aux conseillers en vue du retour

Les 20 et 21 février 2008 a eu lieu à Aeschi près de Spiez un séminaire de perfectionnement sur le « Case Management » qui était destiné aux conseillers en vue du retour. Manfred Seiler, professeur à la Haute école de travail social à Lucerne, en a assumé la direction. Les deux journées ont permis d'approfondir le Case management dans le contexte du conseil en vue du retour, de débattre de la manière de conduire les discussions afin de dégager des solutions en tenant compte des compétences et d'exercer la mise en œuvre à l'aide d'exemples concrets. Les échanges nourris entre les conseillers en vue du retour, le représentant de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et les représentants de la Section Aide au retour se sont poursuivis durant les heures de repas.

Impressum

Redaction:	Saskia Schenker, ODM Miriam Martin, OIM
Layout:	Fabio Pisanello, ODM
Collaboration:	Erika Laubacher, OIM Thomas Lory, ODM
Contact:	ODM: 031 325 11 11 OIM: 031 350 82 11
E-Mail:	info@bfm.admin.ch bern@iom.int
Internet:	www.ch.iom.int www.bfm.admin.ch